



**RÉ-
INVENTER
LE MONDE**

UN VOYAGE AU CŒUR
DES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Règlement du concours

Édition 2025

Règlement du concours

Le concours « Réinventer le monde » (ci-après désigné « le Concours RLM ») est organisé par l'Agence française de développement (ci-après désignée « la structure organisatrice »). Le Concours RLM est régi par la loi française et est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

1. Présentation et objectifs de Réinventer le monde

Réinventer le monde est un programme pédagogique de l'Agence française de développement pour sensibiliser les jeunes au développement durable et à la solidarité internationale. Conçu pour les professeurs de collège, lycée et les acteurs éducatifs, le programme mêle « Éducation au Développement Durable » (EDD) et « Éducation aux Médias et à l'Information » (EMI). En participant à Réinventer le monde vous pourrez avec vos élèves :

- Explorer les objectifs de développement durable à travers des récits de vie d'habitants de la planète ;
- Réaliser un podcast et permettre ainsi aux élèves de diffuser un message sur le monde tel qu'ils le voient aujourd'hui et celui à réinventer à l'horizon 2030 ;
- Participer à un concours national qui récompense et valorise chaque année les meilleures productions ;
- Bénéficier de ressources et d'un accompagnement pour vous guider dans toutes les étapes de réalisation du projet.

2. Conditions de participation

La participation au Concours implique le respect et l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité et des modalités de déroulement du Concours ainsi que de la loi et de la réglementation française applicable.

La participation au Concours est ouverte aux élèves de collèges (11-14 ans) et de lycées (15-18 ans) en France et à l'international.

La structure organisatrice se réserve le droit de requérir de tout participant la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute inscription reçue après la date et l'heure limite de participation ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

3. Modalités du concours

Pour participer à l'édition 2025 du concours Réinventer le monde, le podcast devra être déposé via le formulaire de participation du site Internet www.reinventer-le-monde.fr entre le 10 mars 2025 et le 12 mai 2025 avant minuit.

Un établissement scolaire ne pourra pas déposer plus de 3 podcasts par catégorie d'âge, ou deux podcasts par classes participantes dans le cas où plusieurs classes participeraient au sein d'un même établissement.

Le podcast devra être réalisé sous forme de fiction sonore. Ce format permet aux élèves de libérer leur créativité aussi bien dans l'écriture du scénario, qu'en exploitant tous les aspects sensoriels du récit (musique, habillage sonore, intonation de la voix...). Autant d'éléments qui permettront à l'auditeur de s'immerger pleinement dans l'histoire, faisant de la fiction sonore un moyen efficace pour déclencher des émotions, favoriser les prises de consciences, et susciter l'envie d'agir. La fiction sonore devient ainsi un moyen puissant pour les jeunes de donner vie à leurs idées et de partager leur vision pour Réinventer le monde.

Le podcast devra être réalisé en langue française et être en conformité avec les lois sur les droits d'auteur. La durée du podcast devra être comprise entre 3 et 7 minutes.

Le contenu du podcast devra :

- Porter sur un ou plusieurs des Objectifs de développement durable.
- Intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.
- Diffuser un message de sensibilisation aux enjeux mondiaux et à la solidarité internationale.

4. Identification des lauréats, catégories et dotations

Pour identifier les lauréats et attribuer les dotations, le jury évaluera les podcasts à travers les critères de formes et de fonds détaillés dans la grille des critères d'évaluation. cf. ANNEXE 2.

Les dotations pourront par exemple être utilisées pour réaliser des projets et sorties en lien avec le développement durable ou investir dans du matériel de web-radio.

La structure organisatrice et les membres du jury pourront attribuer des « coups de cœur » afin de récompenser des podcasts de qualités non lauréats.

Les podcasts primés seront diffusés sur le site www.reinventer-le-monde.fr.

Le jury accordera 14 dotations à travers les 4 catégories suivantes :

1. **Dans la catégorie 11-14 ans (collège) :**
 - a. **Concours général :** 2 prix de 500 euros seront attribués aux deux podcasts lauréats de cette catégorie.
 - b. **Prix spécial Mers et Océans :** 2 prix de 500 euros seront attribués aux deux podcasts lauréats de cette catégorie.
2. **Dans la catégorie 15-18 ans (lycée) :**
 - a. **Concours général :** 2 prix de 500 euros seront attribués aux deux podcasts lauréats de cette catégorie.
 - b. **Prix spécial Mers et Océans :** 2 prix de 500 euros seront attribués aux deux podcasts lauréats de cette catégorie.
3. **Dans la catégorie établissements francophones (hors territoire français) :**
 - a. **Concours général :** 2 prix de 500 euros seront attribués aux deux podcasts lauréats de cette catégorie.
 - b. **Prix spécial Mers et Océans :** 2 prix de 500 euros seront attribués aux deux podcasts lauréats de cette catégorie.

Les 3 catégories ci-dessus seront évaluées au regard des critères d'évaluation décrits en annexe 2 par les salariés de l'AFD en charge du concours Réinventer le monde et avec l'aide d'un jury national composé d'experts en matière d'éducation aux médias et à l'information, d'éducation au développement durable, mais aussi de professionnels travaillant sur la réalisation et la production de podcasts. Dans le cas où aucun podcast ne remplirait les critères d'évaluation décrits en annexe 2, la structure organisatrice se réserve le droit de ne pas valoriser de lauréats dans les catégories nommées ci-dessus. Le jury est souverain et les décisions sont sans appel.

4. **Dans la catégorie prix du public :**
 - a. **Concours général :** 1 prix de 500 euros sera remis au lauréat de cette catégorie
 - b. **Prix spécial Mers et Océans :** 1 prix de 500 euros sera remis au lauréat de cette catégorie

La catégorie « Prix du public » sera évaluée par les salariés de l'AFD en charge du concours Réinventer le monde au regard des actions de communication entreprises pour relayer le podcast et du nombre de votes reçu par le public sur le site www.reinventer-le-monde.fr. Dans le cas où aucun podcast ne remplirait ces critères d'évaluation de façon satisfaisante, la structure organisatrice se réserve le droit de ne pas valoriser de lauréats dans les catégories nommées ci-dessus.

Toutes les dotations seront remises sous formes de virements aux établissements scolaires désignés lauréats par le jury national.

5. Propriété intellectuelle

Les participants sont informés qu'il est illégal d'utiliser du contenu protégé par droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire de ce droit.

Cette autorisation pouvant être difficile à obtenir, il est fortement recommandé aux participants d'éviter d'utiliser dans leurs podcasts de contenu protégé par Copyright.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, utiliser du contenu mis à disposition sur la bibliothèque audio de sites Internet diffusant du contenu libre de droit.

6. Autorisation de diffusion de la voix

Les personnes dont la voix a été enregistrée dans un podcast participant au Concours doivent donner leur accord pour que leur voix soit diffusée.

A cette fin, les établissements participants au concours devront joindre les autorisations en annexe 1 à l'envoi de leur formulaire de participation.

7. Litiges

Le présent Règlement est régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement du Concours ou toute question en lien avec le Concours devra être transmise à la structure organisatrice à compter de la clôture du Concours.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce Concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable au préalable.

A défaut d'accord, le litige sera exclusivement soumis aux juridictions du Tribunal Judiciaire de PARIS.

ANNEXE 1

Autorisation de diffusion de la voix et de travaux d'élèves réalisés dans le cadre du concours de podcasts « Réinventer le monde »

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de la voix des élèves quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Madame, Monsieur,

Votre enfant participera au concours de podcasts « Réinventer le monde » organisé par l'Agence française de développement, aussi appelé AFD, qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, compléter le formulaire ci-dessous autorisant la diffusion de la voix du mineur que vous représentez à l'occasion de sa participation au concours Réinventer le monde ?

L'équipe pédagogique,

[A compléter par l'établissement scolaire]

Nom de l'établissement scolaire : _____

Adresse postale complète (préciser le pays) _____

Tél. : _____ Code postal / Commune : _____

Année scolaire : _____ Classe de : _____

Désignation du projet : Concours Réinventer le monde

Titre du podcast : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement _____ Lieu(x) d'enregistrement : _____

[A compléter par le responsable légal]

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____

Né(e) le (date de naissance) : _____

A (lieu de naissance) : _____

Demeurant (adresse) : _____

Déclare accepter les articles suivants :

Article 1 – Finalités envisagées

À l'occasion de la participation au concours « Réinventer le monde », la réalisation d'un podcast est prévue à l'occasion de laquelle la voix du mineur que je représente pourra être enregistrée et identifiable. Ce podcast sera ensuite mis à disposition de l'établissement scolaire désigné ci-dessus et de l'AFD, structure organisatrice du concours « Réinventer le monde ».

Article 2 – Modes d'exploitation envisagés

J'autorise l'établissement scolaire désigné ci-dessus ainsi que l'AFD à diffuser le podcast sur tout type de support. Les podcasts pourront être exploités dans le monde entier et dans tous les domaines, par le biais des sites Internet, des réseaux sociaux et

des partenaires de l'établissement scolaire désigné ci-dessus et de l'AFD. Ils pourront également être valorisés par des journalistes par voie de presse, communiqué...

Article 3 -- Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait accéder au podcast que j'aurai contribué à réaliser et je suis d'accord pour que l'on enregistre ma voix pour ce projet.

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____ Classe : _____	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
--	---

Article 4 -- Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,
Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,
Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016-679,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour l'enregistrement et la publication de la voix et des travaux de votre enfant mineur dont l'identité est donnée dans l'article 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné dans l'article 1 et pour les modes d'exploitation désignés dans l'article 2.

Cet enregistrement et diffusion de la voix et des travaux du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de son établissement, désigné ci-dessus.

L'établissement désigné ci-dessus et l'AFD exerceront les droits de diffusion acquis par le présent document et attachés à la voix et aux travaux du mineur. L'établissement désigné ci-dessus et l'AFD s'interdisent expressément de céder les droits à un tiers. L'établissement désigné ci-dessus et l'AFD s'interdisent également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de la voix et/ou des travaux du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou sa vie privée, ainsi qu'à toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, la diffusion de la voix et des travaux du mineur ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (Prénom, Nom) : _____

déclare être le représentant légal du mineur désigné dans l'article 3.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de sa voix, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de sa voix et de ses travaux, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti dans l'article 3 : OUI NON

Pour exercer vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer en écrivant à : afdsensibilisation@afd.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne estimant que le droit à la protection des données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy- TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :	Signature du représentant légal du mineur :
Le (date) :	

ANNEXE 2 - Grille d'évaluation des podcasts – concours Réinventer le monde

INFOS PARTICIPANT				
Établissement scolaire				
Catégorie				
Titre du podcast				
Résumé du podcast				
Description du podcast				
Autres informations				
CRITERES GENERAUX				
	Respecté = 1 pt	Partiellement respecté = 0,5 pt	Non respecté = 0 pt	Remarques
Partie réservée à l'AFD	Le podcast est une fiction sonore composée d'un seul épisode d'une durée de 3 à 7 minutes (hors crédits de fin). Il est en conformité avec les lois sur les droits d'auteur.			
	Le podcast véhicule un message de sensibilisation aux enjeux mondiaux et à la solidarité internationale.			
	Le sujet est en lien avec un ou plusieurs ODD et intègre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.			
FORME				
Qualité de la production sonore	La qualité audio est satisfaisante, sans bruits parasites ou distorsions.			
	Des éléments créatifs (musique, effets sonores) nourrissent le contenu et favorisent l'immersion de l'auditeur dans l'univers de la fiction sonore.			
Narration et interprétation	Les acteurs parviennent à donner vie aux personnages et à transmettre les émotions.			
Crédit / description	Les sources utilisées apparaissent dans la description et/ou sont citées dans le podcast, dans les crédits.			
FOND				
Qualité du scénario	Le sujet est abordé à travers un angle original, les élèves ont fait preuve de créativité dans l'élaboration du scénario.			
	Les propos sont nuancés, objectifs... Ils ne contribuent pas à véhiculer des préjugés ou stéréotypes, de partis-pris idéologiques, d'incitation à la violence...			
Impact émotionnel et résonance	Le podcast peut entraîner des changements de perceptions positifs chez les auditeurs et de susciter en eux le désir d'agir.			
NOTES DU PODCAST				
Note "Critères d'évaluation"	Cette note sur 10 est générée automatiquement en fonction du respect des critères de fond et de forme ci-dessus.			
Note "Ressenti"	Nous vous invitons à mettre une note sur 10 pour évaluer votre ressenti général. Elle viendra s'ajouter à la note relative aux critères pour générer une note /20			
NOTE FINALE		/20		